



COMMISSION REGIONALE F.A.F.A.

PROCES-VERBAL

Lundi 8 septembre 2025
En télématique

Membres interrogés : M. ROUTIER Marc, Président
M. HAMON, M. JULIEN, M. GOURDEL, M. VOISIN

1 – Adoption du procès-verbal

Le PV N°02 du 30 juin 2025 en télématique est adopté à l'unanimité.

2– Enveloppe régionale 2025/2026

Pour cette saison 2025/2026, l'enveloppe régionale F.A.F.A. attribuée à la Normandie est :

- FAFA Equipement : 438 000 €
- FAFA Transport : 53 400 €

Le Président et les membres de la Commission décident que l'enveloppe « équipement » sera répartie de la façon suivante :

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Total LFN
50 % fixe	43 800 €	43 800 €	43 800 €	43 800 €	43 800 €	219 000,00 €
25 % nb de licenciés	22 995 €	18 615 €	17 520 €	9 855 €	40 515 €	109 500,00 €
25 % nb de clubs	22 995 €	16 425 €	18 615 €	13 140 €	38 325 €	109 500,00 €
Total	89 790 €	78 840 €	79 935 €	66 795 €	122 640 €	438 200,00 €
% licenciés	21%	17%	16%	9%	37%	100%
% clubs	21%	15%	17%	12%	35%	100%
% enveloppe	20,5 %	18 %	18,25 %	15,25 %	28 %	100%

S'agissant de l'enveloppe TRANSPORT, la commission décide de ne pas répartir l'enveloppe par District. Elle étudiera les dossiers un à un.



3- Modalités de financement

La Commission décide de maintenir les modalités de financement en vigueur lors de la saison précédente. Elles sont détaillées par nature de projet en Annexe 1.

Le Président de la Commission F.A.F.A.
M. ROUTIER Marc

